MEXIQUE - Hydrocarbures non conventionnels : carte blanche au *fracking*

La Jornada

lundi 9 avril 2018, mis en ligne par Dial

2 mars 2018.

La Commission nationale des hydrocarbures (CNH) a annoncé l'adjudication de neuf terrains qui abritent des réserves de combustibles non conventionnels. Ces terrains, situés dans le bassin de Burgos, près de la frontière orientale entre le Mexique et les États-Unis, seront adjugés le 5 septembre prochain. Conformément à ce qui était annoncé, le gagnant du contrat de licence aura le droit d'exploiter le gisement et d'y mener des activités sur toute sa profondeur, tout au long de la colonne, ce qui signifie que des formations de lutites et de sables classiques seront touchées.

Il découle de ce qui précède que les autorités fédérales donnent carte blanche à la technique d'extraction d'hydrocarbures connue sous le nom de fracture hydraulique, ou *fracking* en anglais. Cette manière de procéder, conçue pour l'exploitation de ressources gazières et pétrolières se trouvant dans le sous-sol à de grandes profondeurs, consiste à creuser des puits verticaux ou horizontaux à plus de deux kilomètres au-dessous de la surface puis d'y injecter de l'eau sous haute pression mélangée à des produits chimiques afin d'élargir ou de créer des fissures dans le substrat rocheux.

Certes le *fracking* a permis à des pays comme les États-Unis d'accroître sensiblement leur production et leurs réserves de gaz et de pétrole, mais ce procédé d'extraction préoccupe au plus haut point scientifiques, écologistes et organisations sociales parce qu'il peut engendrer des dommages difficilement réversibles dans l'environnement et dans toute forme de vie.

Pour commencer, les opposants affirment que les matières ajoutées à l'eau injectée dans les puits contiennent des substances extrêmement toxiques, voire cancérigènes, qui contamineront tôt ou tard les nappes phréatiques moins profondes que les gisements. En outre, le *fracking* peut faire sortir des substances radioactives et des métaux lourds du sous-sol. Enfin, la technique d'extraction indiquée demande d'énormes quantités d'eau, ce qui risque de provoquer un grave déficit hydrique pour les particuliers et les agriculteurs.

Les autres risques liés à la fracturation hydraulique sont la pollution atmosphérique – conséquence de l'évaporation de gaz toxiques et de l'effet de serre qui se crée dans les piscines de rétention des eaux résiduelles –, les fuites de gaz dans les puits et les canalisations, et les ravages environnementaux causés par les grandes étendues de terres dont on a besoin pour les installations. Il s'ajoute à cela la sismicité qui serait induite par le *fracking*. Bien que ce phénomène n'ait pas été étudié d'une manière exhaustive, des organismes universitaires et gouvernementaux des États-Unis et de Grande-Bretagne ont relevé une relation de cause à effet entre l'exploitation d'hydrocarbures par fracturation hydraulique et des séismes du niveau 4 sur l'échelle de Richter dans les zones proches des exploitations.

En résumé, le *fracking* est une technologie d'extraction dangereuse pour la santé et la sécurité des populations, et clairement nocive pour l'environnement. En conséquence, il paraît peu judicieux d'autoriser sa pratique sur le territoire national sans lancer un débat sérieux et documenté qui permette d'en pondérer les avantages possibles par rapport aux risques qu'elle comporte, et sans se doter d'un cadre réglementaire strict assorti des mécanismes nécessaires pour vérifier son application sur les terres adjugées à cette fin. Sinon, d'aucuns penseront inévitablement que l'on a délibérément choisi de sacrifier le milieu naturel du bassin de Burgos et de mettre en danger les habitants de cette région pour satisfaire

la voracité des consortiums de l’énergie.

Traduction de **Gilles Renaud**.

Source (espagnol) : http://www.jornada.unam.mx/2018/03/02/opinion/002a1edi